

D13-162
N° _____ /CRP/ MINSANTE/ MINESUP.-

COMMUNIQUE - RADIO - PRESSE

Le Ministre de la Santé Publique et le Ministre de l'Enseignement Supérieur portent à la connaissance des médecins et médecins vétérinaires en service au Ministère de la Santé Publique et au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, que le concours d'admission au « Cameroon Field Epidemiology Program » (CAFETP), aura lieu le **20 août 2018**, selon les dispositions ci-après :

I. NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES :

Douze (12) réparties comme suit :

- Médecins (10)
- Médecins vétérinaires (2)

II. CENTRE UNIQUE DE CONCOURS : Yaoundé

III. CONDITIONS A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre âgé de 40 ans au plus au 1^{er} janvier 2018 ;
- Etre fonctionnaire du Ministère de la Santé Publique ou du Ministère en charge de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales ;
- Etre Médecin ou Médecin vétérinaire ;
- Justifier d'une expérience de 02 ans dans un ou plusieurs des domaines suivants : détection, prévention, contrôle et surveillance des maladies, gestion des ripostes aux épidémies et autres évènements de santé publique ;
- S'engager à rester en service pendant 5 années dans la Fonction Publique à l'issue de la formation ;
- Déposer un dossier complet.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets seront reçus au secrétariat du CAFETP, sis à la Direction de la Lutte contre la Maladie, les Epidémies et les Pandémies du Ministère de la Santé Publique jusqu'au **03 août 2018**. (Téléphone : 699460088 email : cafetp2011@gmail.com), délai de rigueur. Ils comprendront les pièces suivantes :

- Un curriculum Vitae détaillé ;
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Programme ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme de doctorat en médecine ou en médecine vétérinaire ;



- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de (03) trois mois ;
- Tout document justifiant de l'expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants :
détection, prévention, contrôle et surveillance des maladies, gestion des ripostes aux
épidémies et autres évènements de santé publique ;
- Une copie de l'arrêté d'intégration à la fonction publique ;
- Une lettre de recommandation du Responsable d'un programme prioritaire/d'un Délégué
Régional de la Santé Publique/du Ministre de l'élevage, des pêches et des industries animales.

V. CRITERES D'EVALUATION

Méthode d'évaluation	Epreuve	Points
Etude des dossiers	Expérience en santé publique	05
	Durée au poste précédemment occupé	10
	Motivation	05
	Recommandation	15
Examen écrit	Pensée Analytique	15
	Connaissances de base en santé publique et épidémiologie	15
	Communication écrite	10
Examen oral	Motivation	10
	Communication orale	10
	Expérience en santé publique	10

Yaoundé, le

19 2 JUL 2018



Jacques Fame Ndongo



André MAMA FOU DA

Ampliations :

- CAB/MSP/SESP
- MINESUP
- Vice-chancellor University of Buea
- SG
- DRH/SDP/DLMPEP
- TTES DRSP
- INTERESSES
- CHRONO/ARCHIVES.-